

## DIVULGATION DES DROITS DE L'INVESTISSEUR

### 1. Informations générales

La société de gestion de l'organisme de placement collectif dans lequel vous êtes investi (le " Fonds ") est l'une des sociétés suivantes (selon le prospectus du Fonds concerné) :

- LYXOR ASSET MANAGEMENT (" LAM "), dont le siège social est situé au 17 Cours Valmy, Tour Société Générale, 92800 Puteaux, Paris, FRANCE

- LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (" LIAM "), dont le siège social est situé 17 Cours Valmy, Tour Société Générale, 92800 Puteaux, Paris, FRANCE.

- LYXOR FUNDS SOLUTION S.A. (" LFS "), dont le siège social est situé au 22, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, LUXEMBOURG.

Vous êtes investi dans des parts ou actions d'un OPCVM ou d'un FIA, dont les caractéristiques sont définies dans le prospectus du Fonds concerné. Dans ce prospectus, vous trouverez notamment les informations suivantes :

(a) le processus de souscription, de rachat (et de conversion, le cas échéant) des ordres et le processus des autres paiements (par exemple, le dividende, le cas échéant) ;

(b) comment les ordres visés au point (a) peuvent être passés et comment le produit du rachat est payé ;

(c) comment exercer vos droits en tant qu'actionnaire du Fonds.

### 2. Droits d'annulation

Les investisseurs ont le droit d'annuler leurs ordres de souscription et de rachat. Cette demande d'annulation peut être acceptée ou rejetée au cas par cas, sous réserve de l'accord de la société de gestion.

### 3. Autres droits liés au Fonds

En tant qu'actionnaire ou porteur de parts du Fonds, vous avez plusieurs droits vis-à-vis du Fonds. Le prospectus du Fonds concerné décrit tous les droits dont vous disposez, en fonction des caractéristiques du Fonds.

### 4. Droit de réclamation

LAM et LIAM
-------------

Comment déposer une réclamation ?

Vous pouvez déposer une réclamation par e-mail ou par courrier aux adresses suivantes :

### **Lyxor Asset Management**

Service Clients  
189, rue d'Aubervilliers  
75886 Paris Cedex 18 - France  
client-services@lyxor.com  
(+33) 1 42 13 31 31

### **Lyxor International Asset Management**

Service Clients AM  
189, rue d'Aubervilliers  
75886 Paris Cedex 18 - France  
client-services@lyxor.com  
(+33) 1 42 13 31 31

### **Services clients ETF**

189, rue d'Aubervilliers  
75886 Paris Cedex 18 - France  
client-services@lyxor-etf.com  
(+33) 1 42 13 92 19

### **Médiation par l'Autorité des marchés financiers ("AMF")**

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de Lyxor, vous pouvez déposer votre réclamation auprès du médiateur de l'AMF.

Vous pouvez déposer une réclamation auprès du Médiateur par voie électronique en remplissant le formulaire en ligne sur le site Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>), ou par courrier à l'adresse suivante :

### **Médiateur de l'AMF**

Autorité des marchés financiers,  
17 place de la Bourse  
75082 PARIS CEDEX 02

La charte de la médiation est disponible sur le site internet de l'AMF.

<b>LFS</b>
------------

### **Comment déposer une réclamation**

Vous pouvez déposer une réclamation par email ou par courrier aux adresses suivantes :

### **Lyxor Funds Solutions S.A.**

Bureau : 22, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ou par e-mail à :

[lux.lyx-compliance@lyxor.com](mailto:lux.lyx-compliance@lyxor.com)

Médiation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF")

Si vous n'avez pas reçu de réponse ou pas de réponse satisfaisante, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CSSF dans un délai d'un an après avoir déposé une réclamation auprès de LFS. La demande doit être déposée auprès de la CSSF par écrit, par courrier ordinaire ou par fax à la CSSF ou par e-mail ou en ligne sur le site Internet de la CSSF.

**Attention** : En outre, si vous avez souscrit des parts ou actions du Fonds par le biais d'un intermédiaire financier, dans ce cas vous pouvez faire une réclamation contre cet intermédiaire.

## 5. Droits des consommateurs et mécanismes de recours collectif

L'accès aux mécanismes de recours collectif fait référence aux droits accordés aux investisseurs, dans le cadre des lois sur la consommation, qui doivent être évalués pays par pays.

Si le fonds est un fonds luxembourgeois : en l'absence de mécanismes légaux ou réglementaires spécifiques, les investisseurs sont invités à consulter le site Internet de la CSSF en suivant ce lien (<https://www.cssf.lu/en/consumer/>).

Si le fonds est un fonds français : en l'absence de mécanismes légaux ou réglementaires spécifiques, les investisseurs sont invités à consulter le site Internet de l'AMF en suivant ce lien (<https://www.amf-france.org/en/amf-ombudsman>).

Si le fonds est un fonds irlandais : en l'absence de tout mécanisme légal ou réglementaire spécifique, les investisseurs doivent s'adresser à l'Irish Financial Services and Pensions Ombudsman en suivant ce lien (<https://www.fspo.ie/>).

## 6. Informations disponibles pour les investisseurs

Les informations et documents suivants sont disponibles sur [www.lyxoretf.fr](http://www.lyxoretf.fr) (si le fonds est un ETF), ou sur [www.lyxorfunds.com](http://www.lyxorfunds.com) (pour tout autre fonds), ou sur demande écrite envoyée à l'adresse de la société de gestion concernée :

- Le prospectus
- le KIID dans la langue du pays où le Fonds est passe-porté ;
- Les derniers règlements de gestion ou statuts du Fonds selon le cas ;
- Les derniers comptes audités disponibles ;
- La valeur liquidative